

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230727_055/442
	Du 27 JUILLET 2023 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 16 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 11 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 Objet : Aménagement aire de jeux Parc du Château - Demande Fonds de concours Nîmes Métropole	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROUQUIER Bruno ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. GUERRE Cyril qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme LAPIERRE Catherine qui avait donné procuration à M. GIRON Antoine ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GHELFI Agnès ; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Le parc du château, ouvert au public, possède une aire de jeux peu adaptée pour l'éveil et les activités dédiées aux jeunes enfants.

La commune souhaite recréer cet espace ludique et le réaménager par de nouveaux jeux mais également remplacer ceux qui sont défectueux.

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour cet aménagement.

Le montant estimatif de ces équipements s'élève à 26 878,00 € HT.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la **MAJORITE** des membres présents et représentés,
(6 Absentions : P. Etienne, A. Brossette, M. Augier, E. Cres, L. Codou, L. Martin)

APPROUVE les travaux d'installation de jeux d'éveil et de plein air, pour les enfants de 18 mois à 6 ans dans le Parc du Château.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le projet exposé ci-dessus, d'un montant prévisionnel de 26 878,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac le, **31 JUIL. 2023**

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>